



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France



Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

DBV Technologies S.A.

*Rapport complémentaire des commissaires
aux comptes sur l'augmentation du capital avec
suppression du droit préférentiel de souscription*

Décisions du Directeur Général en date du 29 octobre 2025 agissant en
subdélégation du Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2025

DBV Technologies S.A.

107, avenue de la République - 92320 Châtillon



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France



Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

DBV Technologies S.A.

Siège social : 107, avenue de la République - 92320 Châtillon

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Décisions du Directeur Général en date du 29 octobre 2025 agissant en subdélégation du Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2025

Aux Actionnaires de la société DBV Technologies S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 14 mai 2025 sur l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires, et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières, y compris de titres de créance, donnant accès à des titres de capital à émettre (étant précisé que conformément à l'article L.228-93 du code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la Société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la Société ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital), réservée au profit de :

- a) des personnes physiques ou morales, en ce compris des sociétés, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, ou des technologies médicales, et/ou
- b) des sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leurs activités dans le domaine pharmaceutique ou chimique ou des dispositifs et/ou technologies médicaux ou de la recherche dans ces domaines; et/ou
- c) des prestataires de services d'investissements français ou étrangers, ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptibles de garantir la réalisation d'une émission destinée à être placée auprès des personnes visées au a) et/ou b) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis,

autorisée par votre Assemblée générale mixte du 11 juin 2025, dans sa 25^{ème} résolution.

Cette Assemblée avait délégué à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de 18 mois et pour un montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, ne pouvant excéder 13 694 887 euros ou l'équivalent en toute autre monnaie, ce plafond s'imputant sur le plafond global d'un montant de 13 694 887 euros prévu à la 31^{ème} résolution de cette même Assemblée générale.

Faisant usage de cette délégation, votre Conseil d'administration a, dans sa séance du 1^{er} septembre 2025, notamment :

- approuvé le principe de l'offre, de la cession et de l'émission d'un nombre d'actions ordinaires nouvelles, de 0,10 euro de valeur nominale chacune, exclusivement sous forme d'*American Depositary Shares* (« ADS ») pour un montant total maximal de 150.000.000 US\$ (prime d'émission incluse) dans le cadre d'un ou plusieurs « placement(s) sur le marché » (la ou les « Offre(s) ATM ») par le biais d'une ou plusieurs augmentation(s) du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes répondant à des caractéristiques déterminées visées aux a) et b) du premier paragraphe du présent rapport, conformément à la 25^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2025, et dans les limites fixées par les 25^{ème} et 31^{ème} résolutions susmentionnées ;
- décidé de subdéléguer au Directeur Général tous pouvoirs et compétence aux fins de décider toute Offre ATM en application d'un contrat de placement, par une ou plusieurs émissions d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes répondant à des caractéristiques déterminées visées aux a) et b) du premier paragraphe du présent rapport, et de fixer les conditions définitives de cette ou ces émission(s).

Faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2025, le Directeur Général a notamment décidé, dans sa séance du 29 octobre 2025, de procéder à une augmentation du capital par émission de 10 714 300 actions ordinaires nouvelles à un prix de souscription de 2,4063 euros par action ordinaire (soit 0,10 euro de valeur nominale et 2,3063 euros de prime d'émission), correspondant sur la base d'un taux de change de 1,1636 US\$ pour un (1) euro, à un prix de souscription de 14 US\$ par ADS, chaque ADS représentant cinq (5) actions ordinaires (soit un total de 2 142 860 ADS).

Cette émission réservée à l'unique souscripteur, la société Artisan Partners, correspond à une augmentation du capital d'un montant total en nominal de 1 071 430 euros, pour un prix de souscription total de 25 781 820,09 euros, souscrite en numéraire et libérée intégralement lors de la souscription. L'émission et la livraison des actions nouvelles étaient prévues le 31 octobre 2025.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 ainsi qu'à l'article R. 22-10-31 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire, sur la suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière intermédiaire de la Société sous la responsabilité du Conseil d'administration au 30 juin 2025, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels. Cette situation financière intermédiaire a fait l'objet de notre part de travaux consistant à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, à vérifier qu'elle a été établie selon les mêmes principes comptables et les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que ceux retenus pour l'élaboration des derniers comptes annuels et à mettre en œuvre des procédures analytiques ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées, tirées de cette situation financière intermédiaire et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration établi en date du 21 novembre 2025 ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre Assemblée générale mixte du 11 juin 2025 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action ;
- sur la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Paris La Défense, le 4 décembre 2025

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Deloitte & Associés



Renaud Cambet
Associé



Stéphane Ménard
Associé

Certificate Of Completion

Envelope Id: 32A8DF17-DD4F-47EB-87EC-C8B79B261372

Status: Completed

Subject: Complete with Docusign: DBV - Rapport complémentaire CAC aug. capital 29 oct 2025.pdf

Source Envelope:

Document Pages: 4

Signatures: 2

Envelope Originator:

Certificate Pages: 2

Initials: 0

Isabelle Launey-Peltier

AutoNav: Enabled

6 place de la Pyramide

Envelopeld Stamping: Disabled

Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908

Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris

IP Address: 163.116.242.51

Record Tracking

Status: Original

Holder: Isabelle Launey-Peltier

Location: DocuSign

12/4/2025 2:02:01 PM

Signer Events

Renaud Cambet

Signature

Timestamp

Sent: 12/4/2025 2:50:45 PM

Viewed: 12/4/2025 3:18:39 PM

Signed: 12/4/2025 4:05:12 PM

Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate

Signature Provider Details:

Signature Type: DS EU Advanced

Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - SI1

Authentication: SMS (+33 6 26 70 15 01)

Subject: CN=Renaud Cambet

Signature Adoption: Pre-selected Style

Using IP Address: 194.39.28.1

Certificate policy:

[1]Certificate Policy:

Policy Identifier=1.3.6.1.4.1.22234.2.14.3.33

[1,1]Policy Qualifier Info:

Policy Qualifier Id=CPS

Qualifier:

<https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via Docusign

Stéphane MENARD

Sent: 12/4/2025 2:50:43 PM

Viewed: 12/4/2025 2:51:34 PM

Signed: 12/4/2025 2:52:03 PM

Deloitte France Audit

Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate

Signature Provider Details:

Signature Type: DS EU Advanced

Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - SI1

Authentication: SMS (+33 6 73 51 74 86)

Subject: CN=Stéphane MENARD

Signature Adoption: Drawn on Device

Using IP Address: 163.116.242.137

Certificate policy:

[1]Certificate Policy:

Policy Identifier=1.3.6.1.4.1.22234.2.14.3.33

[1,1]Policy Qualifier Info:

Policy Qualifier Id=CPS

Qualifier:

<https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via Docusign

In Person Signer Events

Signature

Timestamp

Editor Delivery Events

Status

Timestamp

Agent Delivery Events	Status	Timestamp
Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp
Certified Delivery Events	Status	Timestamp
Carbon Copy Events	Status	Timestamp
Witness Events	Signature	Timestamp
Notary Events	Signature	Timestamp
Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	12/4/2025 2:50:46 PM
Certified Delivered	Security Checked	12/4/2025 2:51:34 PM
Signing Complete	Security Checked	12/4/2025 2:52:03 PM
Completed	Security Checked	12/4/2025 4:05:12 PM
Payment Events	Status	Timestamps